



Public Lending Right  
Commission

Commission du droit  
de prêt public

## Plus de 17 000 auteurs canadiens se partagent 9,9 millions de dollars en paiements du DPP

Ottawa, le 24 février 2010 – La Commission du droit du prêt public a annoncé aujourd’hui qu’elle a versé 9,9 millions de dollars à 17 058 auteurs canadiens. Distribués au mois de février de chaque année, les paiements du droit de prêt public (DPP) vont à des auteurs, des traducteurs et des illustrateurs pour la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques canadiennes.

Ces paiements sont établis en vérifiant la présence des titres admissibles dans les collections d’un groupe représentatif de bibliothèques publiques canadiennes. Cette année, le paiement moyen par auteur est de 583 \$; et le paiement maximal, de 3 486 \$.

La distribution des paiements par province se détaille comme suit :

Québec	3 980 257,00 \$
Ontario	2 978 061,35 \$
Colombie-Britannique	1 281 891,00 \$
Alberta	448 260,50 \$
Hors Canada	311 937,82 \$
Nouvelle-Écosse	262 599,50 \$
Manitoba	179 504,30 \$
Nouveau-Brunswick	168 894,80 \$
Saskatchewan	167 631,00 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	109 701,50 \$
Île-du-Prince-Édouard	35 274,25 \$
Yukon	8 719,19 \$
Territoires du Nord-Ouest	5 163,26 \$
Nunavut	1 542,16 \$
<b>Total</b>	<b>9 939 089,98 \$</b>

350 Albert Street, P. O. Box 1047  
Ottawa, Ontario K1P 5V8  
1-800-521-5721 or (613) 566-4378  
Fax: (613) 566-4418  
www.plr-dpp.ca

350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8  
1 800 521-5721 ou (613) 566-4378  
Télécopieur : (613) 566-4418  
www.plr-dpp.ca

Canada

Le Canada est l'un des 29 pays à posséder un programme actif de DPP. Règle générale, les programmes du DPP sont créés pour reconnaître le droit des auteurs à être rémunérés pour l'utilisation de leurs livres dans les bibliothèques publiques. Ces programmes reposent sur le principe que les fonds du DPP versés aux auteurs constituent un investissement dans l'avancement de l'expression littéraire du pays concerné.

La Commission du DPP est placée sous l'égide administrative du Conseil des Arts du Canada, et les fonds alloués au programme du DPP proviennent du gouvernement fédéral par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien.

Les auteurs qui souhaitent recevoir un paiement du DPP doivent s'inscrire d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2010. Pour plus de renseignements sur la façon de s'inscrire, visitez le [www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca).

- 30 -

Médias, s'adresser à : Lolita Boudreault, secrétaire générale par intérim  
Commission du droit de prêt public  
1-800-263-5588 ou 613-566-4414 poste 4545  
[lolita.boudreault@conseildesarts.ca](mailto:lolita.boudreault@conseildesarts.ca)